

COMPTE RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2020

Présents : Marc GARROCQ - Nathalie LAMERE – Marc POLENNE – Martine SIMON – Julien NIGON - Jean-Michel DUZER – Jean GRASPAIL – Sylvie DONADELLO – Richard DURAND - Bernard SOLANET – Maryse GALIBERT – Maïté SALVI – Pierre PEPOUEY

Par pouvoir : Jean-Paul FRANCOIS à Marc GARROCQ – Lucie CAYREFOURCQ à Maryse GALIBERT

Secrétaire de séance : Pierre PEPOUEY

Ordre du jour :

- 1 – Demande de subvention au titre du FAR
- 2 – Demande de subvention au titre des amendes de police
- 3 – Demande de subvention au titre du fonds d'aide de la CA TLP
- 4 – Participation au fonds de solidarité logement
- 5 – Adhésion au service retraite du CDG65
- 6 – Convention pour l'entretien du domaine public routier départemental
- 7 – Convention de prestation SIG avec le syndicat mixte des côteaux
- 8 – Désignation des représentants à la CLECT
- 9 – Institution de la taxe de séjour
- 10 – Aide aux communes sinistrées des Alpes-Maritimes
- 11 – Questions diverses

Monsieur le maire demande à l'assemblée d'observer une minute de silence et de recueillement à la mémoire de Monsieur Samuel PATY, victime d'un assassinat.

Monsieur le maire informe le conseil que la délibération n° 9 prévue pour l'institution de la taxe de séjour est reportée à une prochaine séance. Elle doit être étudiée, plus en détail, par la commission technique afin de l'élaborer plus précisément.

1 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FAR

Monsieur le maire expose qu'il était nécessaire d'effectuer rapidement en juillet, la mise en sécurité de l'aire de pique-nique avec création de buses béton pour un montant de 4 450.00 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à solliciter l'attribution d'une aide auprès du département, pour cette réalisation, au titre du FAR.

2 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le maire propose de solliciter une aide auprès de Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les opérations de marquage au sol et d'aménagement des abords du village avec signalisation. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à solliciter cette aide.

3 – SOLLICITATION DU FONDS D'AIDE AUX COMMUNES AUPRES DE LA CA TLP

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que la commune a décidé de réaliser une partie de la rénovation de l'école communale avec l'agrandissement et l'insonorisation de la cantine ainsi que l'installation de menuiseries afin de clôturer le préau.

La communauté d'agglomération a informé toutes les communes qu'elle disposait d'un reliquat exceptionnel au titre du Fonds de Concours qui pourrait être attribué aux communes déposant un dossier.

Monsieur le maire propose de solliciter l'attribution d'une aide au titre du fonds de concours pour ce projet. Le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette demande.

4 – PARTICIPATION AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT

Comme chaque année, le conseil municipal doit se prononcer sur la participation de la commune au FSL. Ce fond permet de venir en aide aux personnes en difficultés financières passagères pour assumer le paiement des loyers, assurances et charges locatives diverses. Le Conseil Général, qui en a la compétence depuis 2005, a mis en place une répartition équitable de cette charge pour les communes en fonction du nombre d'habitants.

Le comité départemental a décidé de maintenir pour cette année, une participation réduite à hauteur de 60% du financement total. La participation pour la commune s'élève donc à 248.70 €. Le conseil approuve à l'unanimité cette participation.

5 – ADHESION AU SERVICE RETRAITE DU CDG 65

Monsieur le maire rappelle l'adhésion de la commune au service « retraite » du CDG 65 par délibération en date du 5 avril 2016. Le centre de gestion ayant renouvelé le partenariat qui le lie à la caisse des dépôts pour trois ans supplémentaires, il propose aux communes de renouveler cette prestation très technique. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer, pour 3 ans, à ce service, selon les tarifs fixés.

6 – CONVENTION POUR ENTRETIEN DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DEPARTEMENTAL

Monsieur le maire présente la convention type proposée par le conseil départemental afin de fixer la répartition de l'entretien courant du domaine public routier départemental à l'intérieur des agglomérations entre commune et département. Elle permet de visualiser simplement la répartition des tâches entre les deux collectivités.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette convention et autorise le maire à la signer.

7 – CONVENTION DE PRESTATION SIG AVEC LE SYNDIAT MIXTE DES COTEAUX

Dans le cadre de l'enrichissement de son Système d'Information Géographique (S.I.G), le syndicat mixte pour le développement des côteaux désire intégrer les données cadastrales couvrant le territoire de ses communes adhérentes. Il mettrait à disposition de la commune un cadastre numérisé avec quantités d'informations collectées sur les réseau électrique, gaz, etc....

Monsieur le maire précise que cet outil permettra de pouvoir afficher et consulter le cadastre numérisé en lien avec la matrice cadastrale et de venir ajouter divers renseignements (urbanisme, routes, typologie d'habitat...). Le but est de disposer d'une base de données pour aider au mieux la commune à administrer son territoire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la mise à disposition de cette base de données pour une contribution financière de 0.75€ par habitant la première année (0.20€ les années suivantes) et autorise le maire à signer la convention.

8 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS POUR LA COMMISSION LOCAL D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DE LA CA TLP

La communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées devant mettre en place la commission locale d'évaluation des charges transférées, il est demandé à chaque commune de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne monsieur Pierre PEPOUEY, comme titulaire et monsieur Jean-Michel DUZER, comme suppléant.

9 – AIDE AUX COMMUNES SINISTREES DES ALPES-MARITIMES

Le territoire des Alpes-Maritimes vient de connaître un événement climatique dramatique, laissant derrière lui un bilan provisoire tragique. Le Département ainsi que l'association des maires des Alpes-Maritimes viennent de lancer un appel à la solidarité nationale.

Afin d'aider les collectivités victimes de cette catastrophe, l'association des Maires des Hautes-Pyrénées a décidé de se joindre à cet élan en envoyant un don et de relayer cet appel à solidarité auprès des maires et présidents d'intercommunalités des Hautes-Pyrénées.

Monsieur le maire propose au conseil de participer à cet élan de solidarité. Le conseil municipal, à l'unanimité décide d'effectuer un don d'un montant de 1 000 €.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire annonce à l'assemblée que le projet de la société URBASOLAR concernant l'implantation de panneaux photovoltaïque sur la commune de Bours a été validée par la CRE (commission de Régulation de l'Energie), ce qui laisse un délai de 2 ans à la société ad hoc pour produire le 1^{er} kilowatt. Les travaux afférents devraient débuter en septembre 2021.

Les travaux du futur bâtiment commercial devraient se poursuivre à partir de janvier 2021.

Les études concernant la construction de la future rocade se poursuivent. Les services du département mettent en place des piézomètres (instruments de mesure de la pression des liquides) afin d'étudier la nature des sols.

Madame Maryse GALIBERT, en charge des affaires scolaire, informe le conseil de tous les travaux et changements effectués au sein de l'école.

Monsieur Marc POLENNE, en charge des travaux, propose la réalisation d'un projet d'embellissement du village prévu, à court ou moyen terme, depuis la mairie jusqu'au lac. Ce projet de plantation de végétaux de tous types, de taillage et d'élagage ou d'aménagements divers sera étudié, plus en détail, par la commission environnement et la commission technique, afin d'en déterminer la faisabilité et de hiérarchiser les priorités.

Madame Martine SIMON, déléguée à la CA TLP, informe que la communauté d'agglomération TLP a lancé une étude sur la mobilité et les transports en vélos sur le territoire afin de mieux cerner les habitudes de déplacement des habitants de l'agglomération. Il est possible de répondre à cette enquête jusqu'au 26 octobre.

Un nouveau projet de création d'une liaison douce a été lancé par la commission environnement visant, à l'avenir, la possibilité de rejoindre le centre village depuis les quartiers Est, via un passage autorisé aux piétons et aux vélos.

Ce projet a été soumis à un bureau d'études qui doit formuler une proposition technique et financière notamment sur le tracé à venir qui pourrait s'articuler autour du ruisseau de l'Ailhet.

Ce projet, en lien avec le « Caminadour », sera également accompagné par les services de l'agglomération. Des subventions seront demandées en temps voulu s'il aboutit.

Séance levée à 21H30